

3eme Journée Internationale de Microfinance à Cotonou (Bénin)

Décembre 2009

Le microcrédit aux plus pauvres (MCP) et la formalisation du secteur informel : quelle relation ?

Texte présenté par Marie-Odile ATTANASSO

Maitre-assistant des Universités (CAMES)

Enseignant Chercheur ENEAM/FASEG/UAC

Mail : mattanasso@yahoo.fr Tel. : 229 90 04 12 26 / 229 95 95 52 06

SOMMAIRE

Introduction.....	3
I- Le secteur informel au Bénin : état des lieux	4
II- Les acteurs du commerce informel et leur conditions de vie	6
III- Contribution du secteur informel à la formation du PIB.....	7
IV- Formalisation du secteur informel.....	11
V- Le microcrédit aux plus pauvres	12
VI- Impact des microcrédits sur le développement du secteur informel	13
VII- Quel arbitrage entre la réforme de formalisation du secteur informel et la politique publique de lutte contre la pauvreté	18
VIII- Suggestions	19
Conclusion.....	20
Références bibliographiques	22

Introduction

L'importance du secteur informel comme source d'emplois est reconnue par tous les pays africains. Ce secteur est pourvoyeur d'emplois. Il permet de suppléer au manque de structures publiques et privées capables de recruter la main d'œuvre disponible. Dans les pays africains et notamment au Bénin, il permet d'éviter les crises sociales.

Au Bénin, le secteur informel se développe à un rythme très rapide compte tenu du nombre très faible d'entreprises privées existantes et du nombre de diplômés mis sur le marché de l'emploi. La disparition progressive des entreprises publiques et semi-publiques et la faible création des entreprises privées ont conduit inévitablement à une main d'œuvre disponible sur le marché de travail. Il constitue l'une des causes de l'expansion de l'économie non-formelle dans la mesure où, en plus des analphabètes, des gens instruits en attente d'un emploi et des licenciés d'entreprises trouvent refuge dans ce secteur à cause de l'incapacité des économies à créer le nombre d'emplois nécessaires pour absorber la main-d'œuvre,

L'informel est très atomisé : 98 % des entreprises sont unipersonnelles. Il en résulte que le capital social des entreprises informelles, est généralement très petit (moins ou autour d'un million de francs).

L'informel est relativement structuré :

- environ la moitié des entrepreneurs informels sont membres d'un groupement professionnel ;
- L'informel n'est pas enregistré : seulement 8 % des entreprises sont inscrites au registre du commerce. Toutefois, 70 % des entrepreneurs se disent prêts à s'enregistrer sous certaines conditions ;
- L'informel est fiscalisé : cette fiscalité est très importante au niveau local et peut représenter des montants non négligeables dans certaines communes. Il convient de préciser que l'informalité n'est pas non plus, contrairement à une idée largement répandue, synonyme de non-fiscalisation. Comme l'ont montré les enquêtes réalisées en juin 2008 dans le cadre du Projet d'Appui au Secteur Privé (PASP), les entreprises informelles paient des impôts et taxes, en particulier au niveau local (patente, droit de place, etc.).

Cependant, l'absence de la formalisation des structures de ce secteur l'empêche de contribuer aux rentrées fiscales nécessaires au développement du Bénin. Il contribue très peu au budget national, alors qu'il comporte des micro-unités qui sont des entreprises, capables de se transformer aisément en petites et moyennes entreprises : une situation à laquelle la réglementation du secteur pourrait palier.

Cette transformation est possible dans le cas d'une formalisation comme le souligne (Macdonaldo et autre auteurs, (1998) en ce termes : « Sous l'effet des politiques d'ajustement structurel et du

renouveau des doctrines néolibérales, deux positions opposées et controversées ont été adoptées au cours des années quatre vingt. Les uns estiment qu'un contrôle plus strict des conditions d'exercice des activités informelles est indispensable pour garantir la rentabilité des investissements dans les entreprises modernes, étant donné la concurrence déloyale qu'exercerait le secteur. Les autres préconisent une réforme en profondeur du système législatif et administratif afin de libérer les initiatives et le potentiel législatif que recèlent les micro-entreprises position défendue par un courant ».

- Mais l'intégration du secteur informel au secteur formel risque de déduire sa capacité d'absorber la main-d'œuvre et d'engendrer des revenus. **Notre objectif en prenant ce thème est de mesurer la cohérence entre la politique publique de l'octroi de microcrédit aux plus pauvres, et le souci de formalisation du secteur informel pour élargir l'assiette des impôts.**

I- Le secteur informel au Bénin : état des lieux

Le secteur informel est défini comme l'ensemble des unités de production dépourvues d'un numéro d'enregistrement administratif et/ou de comptabilité écrite formelle. L'informalité, selon une définition généralement acceptée, regroupe l'ensemble des activités qui ne respectent pas les règles et/ou qui ne se soumettent pas au contrôle de l'Etat. Cette définition, assez vague, masque le fait qu'il n'existe pas de barrière claire entre formel et informel mais plutôt un continuum de situations: une entreprise peut très bien respecter certaines règles (payer ses impôts par exemple) mais pas d'autres (déclarer ses employés). L'association systématique entre l'informel et le frauduleux est également erronée.

En effet, l'immense majorité des entrepreneurs informels exerce des activités parfaitement légitimes et autorisées (artisans, commerçants, entreprises de service). Ces entrepreneurs sont considérés comme « informels » simplement parce qu'ils n'ont pas effectué les démarches administratives d'enregistrement de leurs entreprises et ne respectent pas l'ensemble des obligations réglementaires (telles que la tenue d'une comptabilité écrite). De fait, l'informel est associé à ce que l'on nomme généralement les « petits métiers ».

De 2006 à 2007, la population potentiellement active est passée de 4 617 290 personnes à 4 588 338 soit un accroissement de 5,8 % (EMICoV, 2006). Le taux global d'activité¹ a connu une baisse remarquable en passant de 62 % à 53 %. Cette baisse du taux global d'activité est plus prononcée dans la population active féminine (25 % de baisse relative en 2006).

¹ Le taux global d'activité exprime la part de la population active au sein de la population en âge de travailler (10 ans et plus),

Pour la même période, la fonction publique offre à peine 29 400 emplois (soit 9 % des actifs occupés). Le secteur privé moderne procure environ 34 400 emplois (soit 11 %). Le secteur informel occupe alors le devant de la scène avec à peu près 269 800 emplois (soit 80 %) parmi lesquels la seule ville de Cotonou compte au 4^{ème} trimestre 2001, 206 160 unités. A ce nombre s'ajoutent 8727 unités à Abomey Calavi, 1719 à Djougou et 874 à Natitingou. Au total, le Bénin compterait 269 800 unités. En 2007, le secteur informel demeure toujours prépondérant avec 95 % des emplois. Cependant, il occupe moins d'hommes que de femmes (93 % des hommes et 98 % des femmes).

L'informel constitue une composante importante du secteur privé béninois. Il représente dans l'économie nationale, une part estimée à plus de 50% dans l'agriculture, 30% dans le commerce et les services et 8% dans le secteur manufacturier. Son ampleur grandissante fait que des pans entiers de l'économie échappent encore à toutes formes de contrôle et d'obligation de rendre compte. Ce qui contribue à ralentir l'élargissement de l'assiette fiscale et la lutte contre la fraude et la corruption.

On observe une attitude de tolérance relative des autorités face à certaines transgressions à la règle de droit au niveau du secteur informel (exemple du trafic de carburant) en raison de leur contribution à la réduction de la pauvreté et de leur rôle de soupape aux éventuels problèmes sociaux liés à l'emploi. Parallèlement, le Gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires pour renforcer les régies financières de l'Etat afin de lutter plus efficacement contre l'évasion fiscale au niveau des opérateurs du secteur privé formel.

Seulement 7 % des entreprises en ville et 9 % en zone rurale sont inscrites au registre du commerce. Selon le rapport sur le plaidoyer, le répertoire des entreprises publié par la CCIB recense 2165 entreprises alors que les enquêtes, pourtant loin d'être exhaustives, ont porté sur un échantillon de 4589 entreprises. Toujours d'après ces enquêtes, 70 % des entrepreneurs se déclarent cependant prêts à enregistrer leur entreprise si les conditions sont favorables. La fiscalité est d'ailleurs très souvent citée par les entrepreneurs comme un des principaux freins au développement de leur activité.

Ce secteur est un secteur stratégique malgré sa faible capacité à transformer les activités qu'il procure en petites et moyennes entreprises modernes. En effet, le secteur de transport, notamment celui de taxis-moto (zémidjan) offre à lui seul plus de 185 000 emplois aux jeunes béninois, soit plus de la moitié des activités informelles.

D'après les enquêtes réalisées en juin 2008 auprès de 4589 entreprises, 98 % des entreprises informelles sont individuelles. Cet état de fait freine indéniablement le potentiel de croissance du pays et doit être corrigé à terme. La formalisation devrait concerner donc en majorité les entreprises individuelles. Le répertoire des entreprises, publié en octobre 2008 par la CCIB, ne dénombre que 2165 entreprises, soit moins que le nombre d'entreprises ayant répondu à l'enquête menée en collaboration avec la CCIB.

Le fait que 70 % des entrepreneurs informels affirment être prêts à formaliser leurs activités et que seuls 8 % des micro-entreprises sont enregistrées montre l'existence de lourdeurs administratives et fiscales. L'absence de contreparties offertes par l'Etat est fréquemment citée comme une des raisons principales empêchant la formalisation de nombreux entrepreneurs ; ces derniers ne voient tout simplement pas l'intérêt de payer un impôt dont ils ne voient aucune retombée concrète. La réticence est d'autant plus forte que les relations avec l'administration sont trop souvent conflictuelles.

II- Les acteurs du commerce informel et leur conditions de vie

A- Les acteurs

Les acteurs informels exercent en dehors des règles prescrites et échappent aux contrôles des pouvoirs publics. Les activités informelles sont généralement ambulantes ou semi-sédentaire : moins de 20% seulement sont sédentaires. On distingue ici :

Les commerçants de l'informel qui constituent de redoutables concurrents pour les anciennes maisons de traite et les commerçants formels sont également organisés en réseaux. Ce sont surtout :

- des Ibois installés au Bénin depuis les années 70. Ils approvisionnent le marché national en friperies et interviennent dans le commerce des cigarettes, des boissons alcoolisées, des vêtements et des appareils électroménagers ;
- des Indo-Pakistanaïsi qui importent les foulards de tête, les tissus synthétiques, les articles divers et exportent les noix de cajou et les épices vers l'Asie et le Canada ;
- des Libanais qui interviennent surtout dans l'alimentation générale et les tissus ;
- des Sahéliens (Maliens, Sénégalais et Nigériens) qui commercialisent surtout les produits électroniques et électriques ;
- des chinois qui interviennent depuis peu dans les domaines du textile, de l'habillement et des ustensiles de cuisine.

En réalité, le fonctionnement de ces réseaux ne permet pas de dire facilement où commence et où finit l'informel commercial au Bénin. C'est au gré des activités et des contraintes du moment (impôts, tracasseries administratives...) que l'on bascule, ou non, dans l'informel commercial. Les commerçants étrangers n'échappent pas à cette règle.

Les commerçants nationaux s'occupent pour leur part des produits alimentaires et de la distribution des produits de réexportation à travers les circuits parallèles. Exerçant pour la plupart l'activité de revendeurs, ils se plaignent souvent de la concurrence qui leur est faite par les commerçants étrangers et souhaitent vivement une certaine discrimination en leur faveur.

En résumé, le commerce informel embrasse le micro-commerce qui s'exerce dans les marchés, les rues, les carrefours et les échanges clandestins avec les pays limitrophes, le Nigeria en particulier.

Cette activité regroupe des commerçants qui présentent les caractéristiques suivantes :

- absence d'inscription au registre du commerce, ou abandon de cette inscription ;
- quasi inaccessibilité des activités par le fisc ;
- non-tenue d'une comptabilité régulière ;
- improvisation dans l'organisation commerciale.

Le micro-commerce s'adonne à la vente au détail de biens de consommation courante. Il emploie la quasi-totalité des femmes en milieu rural et dans les villes, celles qui exercent en dehors des secteurs structurés. Il s'agit surtout d'activités de type ambulante ou semi-sédentaire portant sur la distribution de produits agricoles ou alimentaires et d'articles manufacturés provenant de la contrebande avec les pays voisins.

B- Les conditions de vie

Le secteur informel se caractérise par une grande précarité des conditions d'activité : locaux inadaptés, non accès aux principaux services publics (eau, électricité, téléphone). De plus, les emplois informels souffrent d'une faible rémunération et de l'absence de protection sociale. Les normes légales régissant la durée du travail n'ont pas cours dans le secteur informel. Le secteur informel est caractérisé par l'absence ou la faiblesse du capital dans le processus de production, ainsi que par un sous-investissement chronique. La faiblesse des possibilités d'emprunts inhibe la capacité d'accumulation du secteur.

Des dispositions nouvelles ont été mises en place pour accroître les recettes issues de ce secteur. La tendance est vers une formalisation des unités informelles ou à la réduction maximale de ces unités informelles. Pour élargir l'assiette de l'impôt, l'Etat a pris des dispositions pour collecter l'impôt auprès des structures de gros et de demi-gros, compte tenu de la place du secteur informel dans la création de richesse.

III- Contribution du secteur informel à la formation du PIB

Depuis 1990 où l'économie a renoué avec la croissance, le secteur primaire représente un peu plus du tiers du PIB contribuant en moyenne pour 40% de son accroissement et occupe environ 56% de la population active. La part du secteur secondaire dans la formation de la richesse est restée en moyenne stable à 13%. Il est dominé par l'industrie alimentaire, l'industrie textile et la production du ciment. Il demeure le maillon le plus faible de l'économie, malgré les réformes sur

l'amélioration du cadre institutionnel et les actions de relance menées depuis le début de la décennie 90. Le secteur tertiaire contribue pour plus de 50% à la richesse intérieure. Il est le secteur prépondérant dans l'économie béninoise et est dominé par les femmes. Elles se montrent particulièrement entreprenantes dans le commerce (83% des effectifs recensés dans la branche) et la petite restauration (94%). De surcroît, les femmes sont majoritaires dans les activités ambulantes et semi-sédentaires (68% et 83% respectivement), mais 38,6% seulement d'entre elles sont dans les établissements sédentaires, estimés plus stables et mieux dotés en infrastructures. Le dynamisme du commerce est lié à la position géographique de notre pays qui constitue un carrefour pour les pays limitrophes et un point de transit pour les pays de l'Hinterland.

En ce qui concerne les performances et l'insertion des entreprises du secteur informel dans le tissu économique, on relève d'une part que le revenu d'exploitation des unités de production informelles (UPI) représente près de 85% de la valeur ajoutée, conséquence de la faiblesse des rémunérations versées (12% en moyenne régionale) et de la faible contribution fiscale (2%). D'autre part, en amont du système productif informel, il apparaît que le secteur informel est quasiment son propre fournisseur (87% des matières premières consommées par le secteur informel proviennent des entreprises du secteur informel). En aval du système productif, les ménages constituent le principal débouché de la production informelle (66% de la production).

Comme le montrent les données du tableau suivant, le secteur informel se retrouve dans toutes les branches d'activités et apporte une contribution très importante à la croissance économique quel que soit le type d'activités considéré.

Tableau 1 : répartition de la contribution du secteur informel à la croissance économique par branche d'activité

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
CONTRIBUTION A LA CROISSANCE																			
PRIMAIRE		2.9	0.2	3.7	1.2	2.2	2.1	2.3	2.0	2.3	1.8	2.5	1.0	0.9	2.4	-0.3	2.1	1.6	1.4
dont informel		2.9	0.2	3.6	1.2	2.2	2.1	2.3	2.0	2.3	1.8	2.5	1.0	0.9	2.4	-0.3	2.1	1.6	1.4
AGRICULTURE		2.5	0.0	3.0	0.6	1.7	1.6	1.9	1.6	2.0	1.4	2.1	0.5	0.6	2.0	-0.9	1.9	1.2	1.1
dont informel		2.5	0.0	3.0	0.6	1.7	1.6	1.9	1.6	2.0	1.4	2.1	0.5	0.6	2.0	-0.9	1.9	1.2	1.1
ELEVAGE		0.1	0.1	0.4	0.2	0.3	0.1	0.2	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
dont informel		0.1	0.1	0.4	0.2	0.3	0.1	0.2	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
PECHE, FORET		0.3	0.1	0.2	0.4	0.1	0.4	0.2	0.3	0.2	0.3	0.2	0.3	0.0	0.2	0.3	0.0	0.2	0.1
dont informel		0.3	0.1	0.2	0.4	0.1	0.3	0.2	0.3	0.2	0.2	0.1	0.3	0.0	0.2	0.3	0.0	0.2	0.1
		0.0	0.0																
SECONDAIRE		0.7	1.3	-0.3	0.7	0.6	1.1	0.5	0.0	0.2	1.2	1.3	1.0	0.4	-0.1	0.8	-0.1	0.5	0.6
dont informel		0.9	0.7	0.0	0.3	0.7	0.4	0.4	0.1	0.7	0.6	0.6	0.5	0.4	0.2	0.3	0.6	0.3	0.5
INDUSTRIES EXTRACTIVES		0.0	-0.7	0.2	-0.3	-0.3	-0.2	-0.1	-0.1	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont informel		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
INDUS . MANUFACTURIERES		0.4	1.7	-0.6	0.7	0.4	1.2	0.4	0.1	0.4	0.8	0.9	0.6	0.1	-0.2	0.5	-0.3	0.2	0.3
dont informel		0.7	0.5	-0.1	0.2	0.3	0.4	0.3	0.1	0.5	0.4	0.4	0.3	0.2	0.1	0.1	0.4	0.1	0.2
ENERGIE		0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.2	0.1	0.2	0.2	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0
dont informel		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
BTP		0.2	0.2	0.1	0.2	0.5	0.0	0.2	0.0	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3
dont informel		0.2	0.2	0.2	0.2	0.4	0.1	0.2	0.0	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3
		0.0	0.0																
TERTIAIRE		0.7	1.4	0.3	0.2	2.1	1.1	1.8	1.1	1.6	1.2	1.8	1.4	1.9	-0.1	1.8	1.1	1.8	2.2
dont informel		0.5	0.9	0.8	0.4	1.4	0.9	1.4	0.9	1.3	1.0	1.3	1.2	1.3	0.1	1.3	0.8	1.3	1.5
COMMERCE		0.2	0.6	0.0	-0.2	1.1	0.4	0.9	0.3	0.8	0.6	0.7	0.5	0.8	-0.1	0.9	0.4	0.8	1.1
dont informel		0.1	0.4	0.4	-0.1	0.7	0.3	0.6	0.3	0.6	0.4	0.5	0.5	0.5	0.0	0.7	0.3	0.6	0.8

TRANSPORTS & TELECOM		0.0	0.3	-0.1	0.1	0.4	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3	0.3	0.4	0.0	0.3	0.2	0.3	0.4
dont informel		0.0	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.0	0.2	0.1	0.2	0.2
BANQUES ET ASSURANCES		0.1	0.2	0.1	-0.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1
dont informel		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
AUTRES SERVICES		0.3	0.3	0.3	0.5	0.5	0.4	0.6	0.5	0.5	0.4	0.6	0.5	0.6	0.1	0.5	0.3	0.5	0.6
dont informel		0.3	0.3	0.4	0.5	0.4	0.4	0.5	0.5	0.4	0.4	0.6	0.5	0.6	0.1	0.4	0.3	0.5	0.5
		0.0	0.0																
SERVICES NON MARCHANDS		-0.6	-0.1	-0.1	0.5	0.3	0.2	0.3	0.4	0.2	0.3	0.3	0.4	0.5	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5
dont informel		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
PISB		0.0	-0.2	-0.1	0.3	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
		0.0	0.0																
PIB au coût des facteurs		3.6	2.7	3.4	2.9	5.1	4.5	4.9	3.5	4.4	4.4	5.8	3.7	3.6	2.6	2.6	3.5	4.2	4.6
dont informel		4.2	1.8	4.5	2.0	4.3	3.4	4.1	3.1	4.3	3.3	4.4	2.6	2.6	2.7	1.3	3.5	3.3	3.5
DTI et TVA intérieure		0.6	0.3	2.4	-0.8	1.0	-0.2	0.8	0.5	1.0	0.5	0.5	0.7	0.2	0.5	0.3	0.3	0.4	0.4
		0.0	0.0																
PIB au prix du marché		4.2	3.0	5.8	2.0	6.0	4.3	5.7	4.0	5.3	4.9	6.2	4.4	3.9	3.1	2.9	3.8	4.6	5.0
dont informel		4.2	1.8	4.5	2.0	4.3	3.4	4.1	3.1	4.3	3.3	4.4	2.6	2.6	2.7	1.3	3.5	3.3	3.5

Source : MFE, 2009

Mais le secteur informel contribue peu au budget de l'Etat car il échappe aux charges fiscales, bien que dans un grand nombre de cas les opérateurs de ce secteur soient obligés de contribuer au budget municipal. Dans la situation de crise financière que traversent tous les pays du monde, la contribution de ce secteur au budget de l'Etat est indispensable pour augmenter les recettes de l'Etat. Les taux d'enregistrements des unités du secteur informel dans les différents registres officiels sont très faibles notamment l'enregistrement au fisc (moins de 1% des UPI des sept capitales économiques. Le non enregistrement est surtout dû au manque d'information et la méconnaissance des procédures. En général, les entreprises du secteur informel ne souffrent pas des tracasseries administratives » (UEMOA, 2003).

IV- Formalisation du secteur informel

Le souci de formalisation du secteur informel est toujours permanent au Bénin. Le Projet d'Appui au Développement des Micro-Entreprises (PADME) est un des projets les plus importants, par le montant disponible (450 millions F.CFA), les sommes en opération, le nombre de crédits octroyés et la démarche établie. Ce projet, initié par le gouvernement pour amortir les effets sociaux du PAS est une composante du Projet Assistance aux Entreprises (PAE) qui dépend du Ministère du Plan et de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi (MPREPE). Il a été lancé en septembre 1993 sur un financement de la Banque mondiale.

L'objectif principal est d'accroître l'efficacité et la rentabilité des micro-entreprises existantes de manière à assurer leur passage dans le secteur formel et de consolider les emplois créés dans le secteur de la micro-entreprise. Le projet offre une assistance financière aux micro-entreprises, jouant ainsi un rôle complémentaire vis-à-vis de la banque commerciale. Deux types de prêts sont proposés : les crédits individuels (entre 20.000 F.CFA et 2 millions de F.CFA pour les besoins d'investissement et de fonds de roulement) et les crédits de cautions solidaires (entre trois et cinq entrepreneurs qui peuvent recevoir chacun entre 20.000 et 150.000 F.CFA). Tous les bénéficiaires participent à un atelier de sensibilisation à la bonne gestion des micro entreprises.

Le régime fiscal (fiscalité directe et indirecte) béninois et, en particulier, les droits de douane et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), sont largement harmonisés dans le cadre de l'UEMOA, les taux de TVA pratiqués au Bénin étant proches de la moyenne régionale. Les droits de douane, fixés actuellement par le tarif extérieur commun (TEC), sont en général relativement faibles et uniformes pour un pays en développement. Les taux d'imposition des sociétés (TVA et impôt sur le revenu des personnes morales) sont assez élevés pour un pays pauvre ; par conséquent, le Bénin devrait envisager de les abaisser à des niveaux comparables à ceux de la Côte d'Ivoire, à condition d'élargir simultanément à l'assiette fiscale. Comme en témoigne l'expérience de nombreux pays, la réduction des taux d'imposition peut et doit être combinée à l'élargissement de l'assiette fiscale, surtout pour inclure les principaux opérateurs du secteur informel non structuré. Actuellement, le modeste secteur formel structuré assume la quasi-totalité du fardeau fiscal.

La volonté de contrôle du secteur informel de la part de l'Etat est manifeste. L'Etat béninois est conscient que l'intégration au processus national de développement ne pourra se faire que par une participation active des opérateurs économiques eux-mêmes et plus particulièrement des micro-entrepreneurs. La dynamique d'initiative de ces derniers et leur importante contribution à la vie économique et sociale du pays l'exigent ainsi.

Ainsi, dans le cadre de cette formalisation, l'impôt tiendra compte de trois éléments, à savoir la zone d'implantation dans le marché, la nature de l'activité et la catégorie dans laquelle se trouve le contribuable. Les revendeurs n'ayant pas d'emplacement fixe continueront d'être soumis à la patente foraine. Le tarif à appliquer sera différent suivant la zone, la nature de l'activité et la catégorie dans laquelle se trouve le contribuable et pourra varier entre 100 000 et 500 000 F CFA. Le but visé dans un premier est d'amener ces contribuables d'un genre particulier à se convaincre de la nécessité de contribuer à la couverture des charges publiques ; puis, dans un second temps, en fonction de l'évolution de leurs activités, certains parmi eux devront quitter ce régime et seront imposés suivant le régime réel. Ainsi, les activités à imposer peuvent être classées en deux catégories :

- La 1^{ère} catégorie pour les articles de grande valeur et à caractère luxueux (bijoux de grande, les tissus lace (tissus dentelle) ou wax de grande valeur, les bazins riches, les prêt-à-porter, etc.) vendus en gros et en demi gros ;
- La 2^{ème} catégorie pour les biens ordinaires vendus en gros et demi gros.

Il y a eu un plaidoyer pour faire du secteur informel un véritable partenaire de la politique de développement du Bénin. Il vise à faire prendre conscience de l'importance stratégique de ce secteur, aussi bien d'un point de vue économique que social.

Du fait de son caractère jugé illégal, le secteur informel se voit interdire l'accès à plusieurs avantages tels que le bénéfice du Code des Investissements, l'octroi de crédits bancaires, l'accès à certains marchés publics. Toutes ces restrictions institutionnelles entravent le développement et la promotion de ce secteur. Mais ce secteur ne cesse de se développer à cause de la politique du microcrédit aux plus pauvres, base de la création d'entreprises individuelles.

V- Le microcrédit aux plus pauvres

L'objectif de développement de la micro finance est de favoriser l'accès aux services financiers viables et durables a une majorité des ménages pauvres ou à faibles revenus et aux micro-entrepreneurs sur l'ensemble du territoire d'ici à 2015, grâce aux Institutions de Micro finance IMF pérennes et pleinement intégrées au secteur financier. L'accès accru aux services financiers contribuera à la réduction de la pauvreté et à la promotion de l'emploi. Il devra permettre aux

ménages et aux entrepreneurs d'améliorer leurs revenus et leurs conditions d'existence (Ministère de la Microfinance, 2007).

Au nombre des priorités du Gouvernement actuel, figure le développement de la micro finance pour contribuer à la réduction de la pauvreté et assurer la croissance économique. Pour ce faire, deux actions majeures ont confirmé la volonté politique d'octroi de crédit aux plus pauvres. Il s'agit :

- i) de la création par décret n 2006-301 du 27 juin 2006 du Fonds National de la Micro finance qui a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des populations en donnant à chacun les moyens de se prendre en charge ;
- ii) la mise en œuvre du programme de Microcrédit aux plus Pauvres (MCPD).

Le Fonds National de la Micro finance (FNM) qui est une institution à guichets multiples et le MCPD qui est un Programme, un produit du FNM. Le FNM a pour mission d'assurer la promotion de l'inclusion financière, à travers le renforcement des capacités financières et opérationnelles des institutions de micro finance afin de rendre accessibles à tous, les services nécessaires au développement d'activités porteuses de croissance. L'objectif de développement est de favoriser l'accès à des services financiers viables et durables à une majorité des ménages pauvres ou à faibles revenus et des micro-entrepreneurs sur l'ensemble du territoire d'ici à 2015, grâce à des IMF pérennes et pleinement intégrées au système financier.

A la date du 28 février 2009, le total des décaissements effectués par le FNM au profit des neuf partenaires stratégiques s'élève à 23.172.710.631 F CFA. Le montant total des crédits mis en place s'élève à 23 704 879 000 CFA au 30 juin 2009 pour un nombre total de 513 718 correspondant aux premiers bénéficiaires. Sur le total de 10.031.543.696 F CFA attendus des partenaires stratégiques au 31/12/2008, un total de 9.682.419.460 FCFA a été obtenu.

VI- Impact des microcrédits sur le développement du secteur informel

La politique publique d'octroi de crédit aux plus pauvres a contribué à créer de nouvelles activités génératrices de revenus aux femmes. Dans le domaine de l'autonomisation de la femme, le microcrédit aux plus pauvres a permis d'octroyer à plus de 513 718 femmes répandues sur toute l'étendue du territoire, du crédit pour les activités génératrices de revenus. Au 31 décembre 2008, on a enregistré 395 901 bénéficiaires pour un montant total placé de 16 492 579 004 F CFA, soit une augmentation de 117 817 entre cette date et juin 2009. Ceci correspond à 30 % d'augmentation de bénéficiaires et 44 % d'augmentation du montant de crédits distribués. Ce crédit, bien que minime, soulagerait l'extrême pauvreté des femmes et montre la détermination

du Gouvernement actuel à faire la promotion des femmes en vue d'assurer d'ici à 2015 leur autonomisation.

La réforme de formalisation du secteur informel est mise a rude épreuve par la politique publique du Micro crédit aux plus pauvres. Le MCPP se déroule en trois phases :

- la promotion des Activités Génératrices de Revenus ;
- ii) la consolidation des acquis ; et
- iii) l'accompagnement pour l'autonomisation des populations cibles.

La population cible visée à terme est composée de groupes solidaires de 3 à 5 personnes et de groupes solidaires de 5 à 15 personnes.

Dans sa phase actuelle, le MCPP octroie des crédits de 30 000 ou 50 000 F CFA aux femmes. Ce crédit est octroyé individuellement à chaque femme. La répartition des crédits octroyés permet de montrer que tous les départements sont couverts indépendamment de leur niveau de pauvreté. A l'intérieur de chaque département, toutes les communes sont couvertes. Si nous nous référons à la répartition des pauvres sur le territoire du Bénin, les départements de l'Alibori et de l'Atlantique sont ceux qui ont le niveau de pauvreté les plus élevés. Mais le nombre de bénéficiaires dans le département de l'Alibori n'est pas en adéquation avec l'acuité de la pauvreté comme le montre la carte ci-dessous..

Incidence de la pauvreté monétaire dans les départements du Bénin

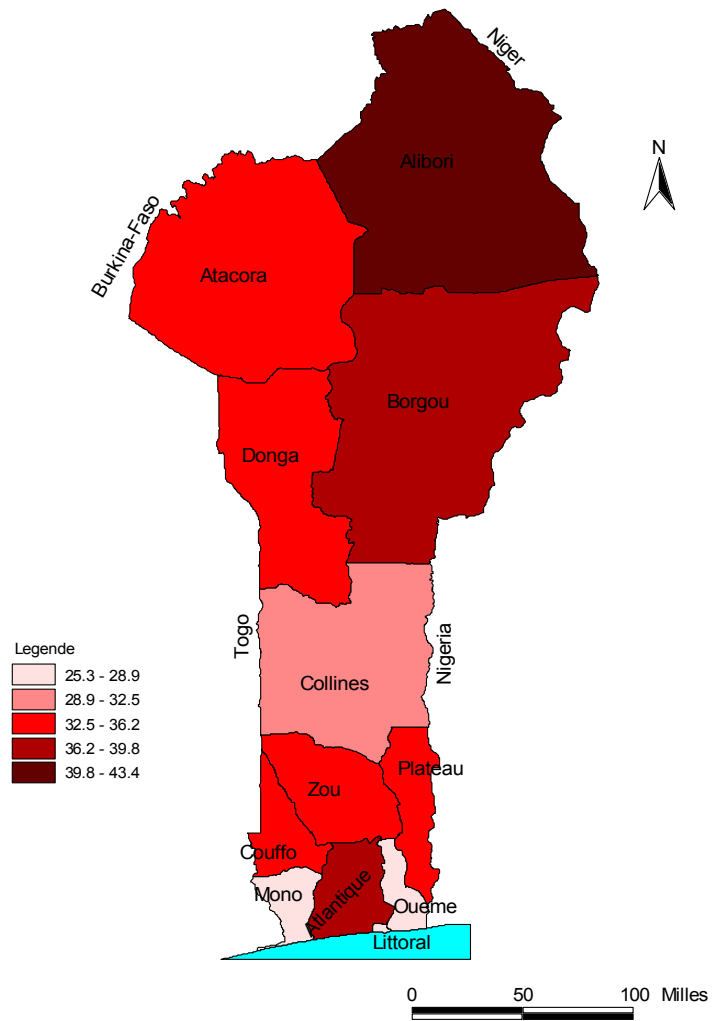


Tableau 2 : Répartition des bénéficiaires et montants octroyés par département

Département	Communes	Nombre de premiers bénéficiaires
D O N G A	Bassila	12 975
	Copargo	6 190
	Djougou	13 852
	Ouaké	10 605
		43 622
M O N O	Athiémè	4 551
	Bopa	3 462
	Comé	5 765
	Grand-Popo	4 123
	Houèyogbé	6 770
	Lokossa	6 078
		30 749
LITTORAL	Cotonou	39 699
C O L L I N E S	Bantè	8 368
	Dassa-Zoume	6 603
	Glazouè	6 951
	Ouèssè	8 369
	Savalou	7 690
	Savè	5 649
		43 630
A T A C O R A	Boukoubé	4 022
	Cobly	3 694
	Kérou	3 522
	Kouandé	5 527
	Matéri	6 069
	Natitingou	6 903
	Péhunco	3 637
	Tanguiéta	4 194
	Toucountouna	3 183
		4 751
A T L A N T I	Abomey-Calavi	37 870
	Allada	9 197
	Kpomassè	13 740
	Ouidah	4 372
	So-Ava	6 802
	Toffo	6 478

Département	Communes	Nombre de premiers bénéficiaires
Q U E	Torri-Bossito	3 128
	Zè	6 855
		88 442
	Adjarra	3 376
O U E M E	Adjohoun	4 433
	Aguéguès	2 051
	Akpro-Missérété	4 791
	Avrankou	6 885
	Bonou	2 691
	Dangbo	5 169
	Porto-Novo	15 386
	Sèmè-Kpodji	13 797
		58 579
C O U F F O	Aplahoué	8 723
	Djakotomey	7 734
	Dogbo	7 175
	Klouékanmè	6 783
	Lalo	6 462
	Toviklin	4 944
		41 821
Z O U	Abomey	5 679
	Agbangnizoun	3 246
	Bohicon	6 343
	Covè	1 778
	Djidja	4 780
	Ouinhi	1 601
	Zagnanado	1 597
	Za-Kpota	3 659
	Zogbodomey	3 368
		32 501
P L A T EAU	Adja-Ouèrè	4 177
	Ifangni	5 870
	Kétou	7 323
	Pobè	6 016
	Sakété	5 729
		29 115

Département	Communes	Nombre de premiers bénéficiaires
B O R G O U	Bembèrèkè	4 450
	Kalalé	2 233
	N'Dali	2 666
	Nikki	4 711
	Parakou	10 877
	Pèrèrè	1 106
	Sinendé	4 575
	Tchaourou	5 153
		35 771
A L I B O RI	Banikoara	4 315
	Gogounou	3 047
	Kandi	7 532
	Karimama	1 836
	Malanville	8 933
	Ségbana	3 825
	Total	29 488
	Total global	513 718

Source : Ministère de la micro finance, septembre 2009

En se basant sur le fait que le microcrédit est donné individuellement aux femmes, on peut déduire que la politique de microcrédit a entraîné une prolifération des microentreprises individuelles, rendant encore plus difficile la structuration du secteur. Un arbitrage semble donc nécessaire.

VII- Quel arbitrage entre la réforme de formalisation du secteur informel et la politique publique de lutte contre la pauvreté

Le MCPP permet d'octroyer du crédit pour des activités génératrices de revenus qui se retrouvent dans le secteur informel. Ces activités augmentent ainsi le nombre d'unités informelles. Si l'on réfère à la volonté de formalisation du secteur informel afin qu'il participe à la création des richesses, on est en droit de se demander comment les deux stratégies à savoir: la formalisation du secteur informel afin qu'il participe à l'assiette des impôts et, l'octroi de microcrédits aux plus pauvres pour des activités génératrices de revenus ; peuvent permettre l'élargissement de l'assiette des impôts et conduire un jour à la réduction du nombre d'acteurs dans le secteur informel ?

Si l'on analyse ces deux décisions politiques, on peut dire qu'elles sont paradoxales parce que le microcrédit élargi le secteur informel alors que toutes les tentatives sont vers la formalisation. Toutefois, dans la phase actuelle de cette stratégie, deux catégories d'activités sont prises en compte. Il s'agit : des activités de grande valeur et à caractère luxueux (bijoux de grande valeur, les tissus lace de grande valeur, les basins riches, les prêts-à-porter) vendus en gros et demi-gros et les biens ordinaires vendus en gros et demi gros.

Le but visé est, dans un premier temps, d'amener ces contribuables d'un genre particulier de se convaincre de la nécessité de contribuer à la couverture des charges publiques, puis ; dans un second temps, de faire comprendre à certains parmi eux qu'en fonction de l'évolution de leurs activités, ils devront quitter ce régime et qu'ils seront imposés dans le régime réel.

Selon cette stratégie, les entreprises individuelles continueront de proliférer. Cela signifie que le secteur informel a encore de beaux jours devant lui. Pourtant le rapport sur le plaidoyer pour la structuration du secteur informel de novembre 2008 avait fortement recommandé la promotion de sociétés coopératives afin de sortir du fonctionnement en entreprises individuelles et tendre vers la constitution de véritables sociétés. Ce cadre permettrait en effet à chacun des membres de continuer à bénéficier pleinement des fruits de son travail personnel, tout en évoluant dans un contexte beaucoup plus propice à l'accumulation de capital physique et humain.

L'expérience des sociétés coopératives, à l'étranger et au Bénin, montre qu'il s'agit d'un cadre relativement performant pour qui veut organiser et structurer des secteurs de production ; en France par exemple, la mise en place de coopératives a permis de rationaliser de nombreux filières agro-alimentaires (le vin et le lait notamment), artisanales et de services (coopératives de transport routier par exemple). Le cadre coopératif présente également l'avantage de mettre tous ses membres sur un pied d'égalité, contrairement à une société classique où la rémunération du travail se fait en grande partie par le biais du salariat. En d'autres termes, il faudrait sortir des entreprises individuelles pour une politique de promotion des sociétés coopératives.

La micro finance gouvernementale (2000-2006) avait donné des crédits à des groupements de femmes et d'hommes comme bénéficiaires. Ce qui avait permis de mettre ensemble les femmes et quelques fois les hommes autour d'une activité commune. Ceci a eu pour l'avantage d'éviter la prolifération des mêmes activités génératrices de revenus et tendre vers des micro entreprises, qui à la longue seront faciles à structurer.

VIII- Suggestions

1. Il est important que les stratégies de lutte contre la pauvreté s'intègre dans un cadre cohérent de développement du Bénin. Les politiques et réformes doivent être

complémentaires et non sectorielles. Elles doivent permettre d'atteindre la vision globale de développement, celle d'augmenter la croissance pour réduire la pauvreté en vue de faire du Bénin un pays émergent ;

2. Identifier les pauvres à partir du seuil de pauvreté calculé par commune afin de mieux définir la cible bénéficiaire et éviter le clientélisme politique ;
3. Les stratégies définies doivent être revues afin d'éduquer la population à se mettre ensemble pour créer des micro-entreprises de transformations des produits locaux ;
4. Eviter de donner du crédit pour des opérations d'achat et de revente, cette forme d'activité ne crée pas de la valeur ajoutée. De plus, le risque de mévente est grand dans la mesure de nombreuses femmes se retrouvent à vendre les mêmes articles ;
5. Susciter des regroupements et les orienter vers les pôles de développement retenus par le gouvernement pour faire du Bénin un pays émergent. Il s'agit des 5 pôles prioritaires ci-dessus mentionnés :

- le pôle «Transport, Logistique et Commerce international»,
- le pôle « Coton, textile » ;
- le pôle « Agro-alimentaire », avec la pêche, les fruits et légumes, les produits vivriers ;
- le pôle « Tourisme, culture et artisanat » ;
- le pôle « BTP et matériaux de construction », incluant le bois.

Parmi ces pôles, le pôle agro-alimentaire est investi par les femmes. Elles sont aussi très fortement représentées dans la production des cultures vivrières, l'artisanat et la culture.

Conclusion

Le secteur informel au Bénin est pourvoyeur d'emplois. On y retrouve toutes les catégories d'activités qui vont des grossistes aux détaillants et aux emplois précaires. Ce secteur, du fait de son non enregistrement ne contribue pas au mieux à l'élargissement de l'assiette de l'impôt. Toutefois, il contribue aux recettes locales vu la nature des prélèvements auxquels ces activités sont soumises. La plupart des entreprises du secteur informel sont des entreprises individuelles, ce qui crée une prolifération d'activités similaires.

Afin d'assurer une meilleure contribution de ce secteur aux recettes nationales, des dispositions nouvelles ont été prises pour la formalisation de ce secteur. Dans un premier temps la formalisation a démarré par les entreprises de gros, de demi gros et de vente de produits de luxe. Cette restriction est destinée à augmenter les recettes de l'Etat et non à formaliser le secteur informel dans la mesure où aucune disposition n'est prise pour les entreprises individuelles qui prolifèrent et constituent la grosse partie du secteur informel.

En donnant le microcrédit aux plus pauvres, on accroît le nombre d'entreprises individuelles informelles officialisant ainsi le secteur informel. Il n'y a pas une complémentarité entre les politiques publiques. Comment faire pour concilier la stratégie de formalisation du secteur informel avec le MCPP ?

Références bibliographiques

IGUE J. (LARES) et PUECH F. (ECOPA), 2008 : Plaidoyer pour la structuration du secteur informel au Bénin, 135 p.

Jean-Pierre Muimana KALALA et Alpha OUEDRAOGO, 2000 : Produits et services d'épargne du secteur informel et des institutions de microfinance en Afrique de l'Ouest : Cas du Mali et du Bénin - Rapport de synthèse - Développement International Desjardins, 90 p.

KANE Safiétou, 2008 : Formalisation du secteur informel : S'entendre d'abord sur une définition, 2 p.

Koffigan Adigbli E. : Comment rendre formel le secteur informel ? 2 p.

Le secteur informel dans l'agglomération de Ouagadougou : Performances, insertion, perspectives, (Décembre 2000 – Novembre 2001) - Premiers résultats de la phase 2 de l'enquête 1-2-3, powerpoint

MALDONADO C., GAUFRYAU B. ET AUTRES AUTEURS, 2001 : L'économie informelle en Afrique Francophone Structures, dynamiques et politiques – BIT Genève – 504 p.

MALDONADO C., GAUFRYAU B. ET AUTRES AUTEURS, 1999 : Le secteur informel en Afrique face aux contraintes legales et institutionnelles – BIT Genève – 367 p.

République du Benin, Ministère de la Microfinance des petites et moyennes entreprises de l'emploi des jeunes et des femmes, Ministère de l'Economie et des finances, 2007 : document de politique de développement de la microfinance au Benin – Imprimerie TUNDE, 63 p.

UEMOA, AFRISTAT, DIAL, le secteur informel dans les principales agglomérations de sept Etats membres de l'UEMOA : Performances, insertion, perspectives – principaux résultats de l'enquête 1-2-3 de 2001-2002 réalisée par les instituts nationaux de statistique des Etats membres avec l'appui technique d'AFRISTAT et de DIAL et sur financement de l'Union Européenne, 8 p.

